

FR

lalux⁺
ASSURANCES



easyPROTECT | **ACCIDENT**



easyPROTECT | ACCIDENT

Vivez vos passions sans inquiétude !

Un accident fait partie des risques de la vie courante et tout le monde peut en être victime. **easyPROTECT Accident** vous couvre contre les accidents de la vie, qui peuvent profondément modifier votre quotidien ainsi que celui de vos proches, survenus lors de :

- vos déplacements (piéton, conducteur et passager)
- vos activités habituelles (travaux ménagers, bricolage)
- vos loisirs (sports non professionnels y compris les sports extrêmes occasionnels...)
- vos vacances (y compris les sports d'hiver)
- vos activités professionnelles (garantie optionnelle)

2 formules en fonction de vos besoins :

- **CONFORT** : la formule forfaitaire qui vous indemnise sur base d'une somme assurée que vous définissez vous même.
- **PERFORMANCE** : la formule indemnitaire qui couvre l'ensemble des préjudices subis, en tenant compte de votre âge et de votre situation personnelle.

TÉLÉCHARGEZ ET DÉCOUVREZ easyAPP

- Consultez le détail de vos garanties, vérifiez votre degré Bonus-Malus
- Déclarez vos sinistres facilement en quelques étapes
- Téléchargez vos documents, les Conditions Générales et Particulières ainsi que votre Certificat d'impôt

COMPAREZ LES FORMULES

FORMULES	CONFORT	PERFORMANCE
PRINCIPE	FORMULE FORFAITAIRE	FORMULE INDEMNITAIRE
EN CAS DE DÉCÈS	Capital prédéfini selon vos exigences personnelles	- Couverture de la perte économique subie par votre famille - Dédommagement pour la souffrance morale de vos proches en ligne directe - Indemnisation des frais funéraires
EN CAS D'INVALIDITÉ PERMANENTE	- Somme assurée prédéfinie selon vos choix personnels - Indemnité calculée en fonction du taux d'invalidité appliqué à la somme assurée que vous avez définie au départ	- Indemnisation dès 3 % d'invalidité - Indemnisation de l'atteinte à l'intégrité physique permanente calculée en fonction du degré d'invalidité, déterminé par un médecin-expert - Dédommagement de la perte de revenus, suite à une incapacité de travail temporaire ou permanente - Couverture du préjudice esthétique : cicatrices et séquelles visibles - Compensation pour le préjudice d'agrément : privation des activités sportives et des loisirs - Indemnisation des dégâts vestimentaires
EN CAS DE FRAIS MÉDICAUX	Frais médicaux résiduels : - Frais de médecin et d'hospitalisation - Frais pharmaceutiques et soins paramédicaux prescrits - Frais de prothèses - Frais de transport du lieu de l'accident à l'hôpital compétent le plus proche (avec un maximum de 200 km)	Frais médicaux résiduels : - Frais de médecin et d'hospitalisation - Frais pharmaceutiques et soins paramédicaux - Frais de prothèses - Frais de transport du lieu de l'accident à l'hôpital compétent le plus proche (avec un maximum de 200 km)

Ces couvertures sont prévues dans les limites des Conditions Générales et Particulières du contrat d'assurances.

GARANTIE COMPLÉMENTAIRE ASSISTANCE À DOMICILE

Quelle que soit la formule que vous choisissiez, la garantie complémentaire **Assistance à Domicile** vous permet en plus de profiter de services utiles :

- Aide-ménagère : repassage, ménage, préparation des repas
- Garde malade
- Transport en taxi du domicile à l'hôpital pour des examens médicaux
- Soutien psychologique pour vous et votre famille
- Garde d'enfants y compris l'accompagnement à l'école, aux activités de loisirs et chez un proche
- Rattrapage scolaire
- Garde d'animaux

GARANTIES OPTIONNELLES À CHOISIR SELON VOS BESOINS

Vous avez un métier à risques, vous pratiquez des sports extrêmes ou la moto ? Signalez-le à votre agent afin qu'il vous propose des garanties adaptées à vos besoins.

easyPROTECT, LE CONTRAT TOUT EN UN

easyPROTECT regroupe en un seul contrat toutes vos assurances privées : Habitation, Auto, RC Familiale, Protection Juridique, Accident et Voyages.

Profitez d'une vision claire de toutes vos garanties ainsi que d'un suivi simplifié avec un seul contrat, une seule prime et une seule date d'échéance.

Bénéficiez d'un rabais de 50 € par habitation et jusqu'à 100 € par voiture assurée en Casco. Vous avez également la possibilité de payer votre prime mensuellement.

VOS AVANTAGES

UNE COUVERTURE POUR VOUS ET VOS PROCHES

Configurez sur mesure votre assurance pour chaque situation familiale : célibataire, couple, famille avec/sans enfants ou encore famille monoparentale. Dans la formule famille, tous les enfants domiciliés à la même adresse sont assurés jusqu'à l'âge de 18 ans (27 en cas d'études prolongées) à un tarif unique, quel que soit leur nombre.

AU LUXEMBOURG, EN EUROPE ET DANS LE MONDE ENTIER

Vous êtes couvert à l'année au Luxembourg et en Europe, et vous bénéficiez d'une étendue territoriale au monde entier pour tout séjour jusqu'à 3 mois.

DÉDUCTIBILITÉ FISCALE

Vos primes d'assurance **easyPROTECT Accident** sont déductibles fiscalement au titre des dépenses spéciales (art.111 L.I.R. max 672 €/an).

FORMULE CONFORT : FIXEZ VOS SOMMES PRÉDÉFINIES

La formule Confort vous permet de déterminer la couverture que vous souhaitez consacrer à votre protection et à celle de vos proches.



Sommes assurées idéales : 1 revenu annuel pour décès, 3 revenus annuels pour invalidité.

SPORTS EXTRÊMES OCCASIONNELS

Les sports extrêmes pratiqués occasionnellement sont également couverts (plongée, saut à l'élastique, saut en parachute). Pour ceux qui les pratiquent plus souvent, une extension de couverture à l'année est également possible.

VOTRE PROFESSION COUVERTE SI BESOIN

Un accident peut vous priver de la capacité de continuer à exercer votre profession (amputation, perte de la vue...). Avec **easyPROTECT Accident**, vous pouvez étendre la couverture aux accidents survenus lors de votre activité professionnelle. Vous choisissez entre la formule Confort et la formule Performance celle qui correspond le mieux à votre statut professionnel et à votre métier. En tant que titulaire d'une profession libérale ou indépendant (médecin, avocat, garagiste, restaurateur) mais aussi si vous avez des responsabilités importantes, la formule Performance est particulièrement adaptée à votre situation. En effet, elle vous permet de compenser des pertes de revenus conséquentes pendant toute la durée de votre incapacité de travail. Contrairement à ce qui est prévu pour les salariés, la sécurité sociale n'indemnise pas les indépendants en cas d'incapacité de travail. Pensez dès lors à vous protéger !

MOTO : PROTÉGEZ-VOUS DES CONSÉQUENCES D'UN ACCIDENT

Un accident à moto est vite arrivé et il est important de s'assurer en tant que personne. Avec **easyPROTECT Accident**, vous avez la possibilité de bénéficier de l'extension de garantie afin de vous protéger contre les conséquences d'un accident à moto.

DON'T WORRY
be happy

9, rue Jean Fischbach | L-3372 Leudelange

Tél.: +352 4761-1 | groupeLL@lalux.lu

www.lalux.lu

DE-EP-ACC-FR - 05/2021